

# **PROCÈS-VERBAL**

**Séance du 27 avril 2015**

Présidence : M. Jacky COLOMB

**1. Appel : 82 Conseillères et Conseillers sont présents**

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Elisabeth RUEY-RAY, et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

Excusée : Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : ANGELI Aline, BISCHOFBERGER Jean, BÜRKI-HENRIOD Véronique, CATTIN André, DARBRE GUBBINS Florence, GAILLE Josette, HART Darren, MARQUES Manuel, PUHR Christian, THUILLARD Chantal, THUILLARD Guy-François, TRACCHIA Franco, TUIMIL Sandra, UELTSCHI Bernard

Absents : DELISLE Alzira, FREI Maurice, PIEREN Taïna,

**2. Procès-verbal de la séance du 16 mars 2015**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**3. Approbation de l'ordre du jour**

M. le Président ajoute trois points :

24bis Préavis N° 217, rapport de gestion, *disponible à l'entrée*.

29bis Interpellation de Mme Roxane FARAUT-LINARES intitulée « Luna Classics ou la fuite en avant »

32bis Interpellation de M. Laurent MIEVILLE intitulée « Economie de partage, quel cadre légal pour le service Uber à Nyon »

En outre, le postulat de Mme Jessica JACCOUD « Pour une station de vélos en libre-service à proximité des P+R Petite-Prairie et Gravette » est transformé en motion. Les conclusions ont été modifiées afin de coller avec les articles du règlement du Conseil et de la loi sur les communes.

L'ordre du jour tel que modifié est accepté par 73 oui et 4 abstentions.

**4. Communications du Bureau**

- M. le Président, au nom du Conseil, remercie M. le Municipal Claude ULDRY ainsi que le service Architecture et Bâtiments pour la présentation du projet du Reposoir.
- Le nouvel aménagement de la salle du Conseil et son ergonomie devrait améliorer le confort. La disposition a quelque peu changé et les sièges ont subi une nouvelle répartition. Le premier rang a été réservé aux présidents et chefs de groupe. Pour le reste de la salle, le plan est purement indicatif.
- La Municipalité a désormais deux télécommandes afin de signaler son intention d'intervenir.
- La sérénade du Président se tiendra le 8 juin à partir de 19h.
- Cette séance s'annonce copieuse et M. le Président demande d'être concis. Pour les personnes qui ont écrit leurs interventions, il remercie de les transmettre au secrétariat car le temps est court avant la prochaine séance. Le terme de cette séance est fixé à 23h.

attendu que la prochaine séance est dans trois semaines. Les points non traités seront reportés.

- Le dépôt d'une motion à l'ordre du jour a suscité passablement de discussions quant à sa légitimité lors de la séance du Bureau et a nécessité une demande d'avis de droit auprès du Secri et du Préfet. Dans sa réponse, il ressort que notre règlement comporte quelques imprécisions, la loi sur les communes étant elle-même difficile à comprendre. Une sorte de légende est en train de naître qui met en avant les compétences municipales réduisant du même coup celles du Conseil et limitant le droit d'initiative des Conseillers communaux en matière de motion. La réponse de M. le Préfet vient rétablir en partie l'équilibre des compétences respectives. La loi sur les communes faisant autorité, elle dit qu'un Conseiller peut déposer une motion chargeant la Municipalité de présenter une étude sur la construction d'un bâtiment communal par exemple. Un Conseiller ne pourra par contre pas utiliser son droit d'initiative pour forcer l'exécutif à construire un bâtiment, cette compétence appartenant à la Municipalité. En résumé, on ne peut pas exiger la construction mais l'étude. L'autre aspect de sa réponse est qu'une motion ou un postulat ne peut être déposé que par un Conseiller et non par un parti. Il faudra changer les signatures des motions et postulats déposés au nom d'un parti, ils doivent être portés par un Conseiller mais peuvent être appuyés par d'autres personnes.
- Le Président de la commission des finances informe le Conseil qu'elle a adressé une lettre aux douze membres du conseil intercommunal de police Nyon Région. Elle les a rendu attentifs au fait que le comité de direction propose de constituer un fonds de réserve de CHF 460'000.-. Dans son rapport sur le budget 2015, la Cofin mentionnait au contraire qu'aucun fonds de réserve ne serait constitué par PNR et que les contributions versées en trop seraient restituées aux communes. Le conseil intercommunal de PNR votera sur les comptes lors de la séance du 29 avril 2015.
- Le Président de la commission de gestion informe le Conseil qu'elle lance une investigation à propos du préavis N° 165 au sujet du Luna Classics conformément à son mandat. La Coges ne crie pas au loup, mais préfère investiguer en profondeur pour avoir tous les éléments de réponses qu'elle ne manquera pas de communiquer au Conseil ultérieurement.
- M. le Président donne lecture de la lettre de démission du Conseil de M. Henrique Azhena, UDC.

## **5. Communications municipales**

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE répond à M. Philippe GLASSON au sujet des panneaux publicitaires. Elle signale que la police des constructions a suivi avec une régularité soutenue l'enlèvement du panneau posé par Perfis Détective. Cette démarche a coûté beaucoup d'énergie au service et une correspondance très volumineuse. Ces efforts ont permis de faire enlever ce panneau. Concernant la Migros, des contacts soutenus sont engagés avec le siège genevois et ils doivent soumettre dans les prochaines semaines un concept d'affichage qui devrait permettre la suppression de ce panneau. Par contre, on ne saura que dans quelques semaines si les efforts seront couronnés de succès. Des négociations sont en cours avec cette entreprise par rapport à des cheminements de mobilité douce et il y a une négociation globale. Il est préférable de prendre la thématique plus largement.

M. le Municipal Olivier MAYOR signale à Mme Gabrielle ETHENOZ-DAMOND que la portion de trottoir à Clémenty a été refaite mi-avril. Il répond ensuite à M. Sacha SOLDINI au sujet du panneau d'affichage au giratoire à Cortot. Après la construction du giratoire, il a été constaté que le panneau masque effectivement la visibilité. L'article 96 de l'ordonnance sur la sécurité routière interdit les réclames qui pourraient compromettre la sécurité. Il apparaît donc que l'emplacement de ce panneau n'est plus conforme à la réglementation. Ainsi le service T+E envisage son déplacement avec les autres services concernés (SAG et Police). A noter que la diminution de la visibilité qu'il induit à l'approche du giratoire est la cause de ce déplacement.

M. le Municipal répond encore à Mme Taïna PIEREN qui demandait que les feux passent à l'orange clignotant pendant la nuit. Il précise que le principe retenu est celui premier arrivé, premier servi ou régulation acyclique. Tous les feux sont au rouge jusqu'à ce qu'un véhicule arrive et déclenche le vert. Toutefois, cela ne fonctionne pas encore partout, des phasages

doivent être améliorés. Enfin, il informe le Conseil que ce jeudi 30 avril a lieu, au Musée du Léman, une visite guidée, spécialement pour les Conseillers, de la nouvelle exposition temporaire.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY répond à Mme Roxane FARAUT-LINARES au sujet des assistants de sécurité publique (ASP). Elle reconnaît que le cahier des charges des ASP a été modifié au regard de la loi sur l'organisation policière vaudoise. Cela a été fait par le commandant à son arrivée. Le travail est désormais orienté davantage sur le contrôle du stationnement afin de garantir un usage adapté du domaine public en termes de stationnement. La modification opérée est d'ordre opérationnel et a été effectuée durant 2013. Les ASP continuent à assumer des tâches complémentaires à celles de policiers, notamment lors de manifestations ou dans le cadre de régulation du trafic, mais dans une moindre mesure dès lors qu'ils ne sont que trois pour assumer leur tâche principale sur les trois communes. En outre, le territoire est désormais géré par la PNR et comporte 12 établissements scolaires. Les brigades de police secours se répartissent les établissements, chacune a pour mission de marquer deux présences minimales de 30 minutes par semaine, pour autant que les interventions le permettent. Désormais, il a été décidé qu'à chaque rentrée scolaire, le personnel de la prévention routière se tiendrait aux abords des collèges durant les deux premiers jours afin d'améliorer la sécurité des lieux, la principale problématique étant liée aux parents qui amènent leurs enfants à l'école en voiture, ce qui est un souci constant que la police est en train d'essayer de résoudre en créant des cheminements piétonniers entre les collèges et en recommandant aux parents de laisser les enfants aller à pied. De plus, la PNR a développé l'instruction scolaire et effectue des visites dans les classes.

Mme la Municipale revient ensuite sur l'intervention de M. Gustave DUTRUY suite à la panne du feu à Rive en bas de la Vy-Creuse. Elle signale que la police n'a pas constaté la même chose et que le feu n'était pas en panne pendant 12 à 15 minutes. Par contre, il y a eu une mauvaise compréhension entre le policier et la personne amendée. Elle rappelle qu'en cas de désaccord avec l'amende, il faut écrire et faire opposition. Ensuite, la commission de police se déterminera. En payant l'amende, on reconnaît en quelque sorte l'erreur. Enfin, elle répond à M. Bernhard WILLI au sujet du slalom de Cortot et le souci de savoir si l'on devait mettre le clignotant. Il se trouve qu'à Cortot, le cheminement est tellement bien indiqué que cela n'est pas nécessaire. La LCR est claire, tout changement de direction doit être indiqué, mais dans certains cas, cela n'est pas nécessaire. Il faut toutefois faire attention qu'il n'y ait pas de véhicule à sa droite au moment de se rabattre.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS revient sur sa réponse au sujet de la panne d'électricité suite à la remarque de M. Jacques HANHART. Il affirme qu'au départ il y avait un règlement de fourniture d'énergie électrique, adopté par le Conseil d'Etat en 1971 sur lequel s'appuyaient toutes les sociétés électriques vaudoises. Au moment de la libéralisation partielle, les GRD (gestionnaires de réseaux de distribution) romands se sont mis sur une plateforme et ont adopté, ensemble, un règlement qui fait force de loi. Tous stipulent à l'article 40.2 sous « Responsabilités » que « sous réserve des dispositions légales impératives, le client ne peut prétendre à aucune indemnité pour dommage direct ou indirect, y compris la perte de production de biens causé par :

a) des fluctuations de tension ou de fréquence de quelque nature ou importance qu'elles soient ou par des perturbations liées à la présence d'harmonique sur le réseau.

b) des restrictions, des interruptions, des suspensions de livraison d'énergie, des ré-enclenchements du réseau ou lors de l'exploitation du système télécommande centralisé. »

L'article suivant dit que la présente exclusion de responsabilité est nulle en cas de dol des services. Ce règlement est mis en place et respecté par tous les électriciens. Si un consommateur a eu de gros problèmes et estime que les SI sont responsables, il suffit d'écrire à la Municipalité qui statuera, voire de transmettre aux assurances. Les SI n'ont fait que respecter le règlement de base.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT informe le Conseil du retrait du rapport municipal N° 194 qui est remplacé par le N° 209. Le premier avait été déposé le 8 décembre 2014 et, à l'issue de la première séance, la Municipalité a compris que les membres de la commission attendaient un certain nombre d'informations complémentaires. Il était préférable de retirer le rapport municipal et faire une nouvelle rédaction en espérant que la même commission l'étudiera.

**6. Rapport N° 187 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 202'386.- pour le remplacement de trois véhicules et l'achat de trois nouveaux véhicules en 2015.**

Rapporteur : M. Victor ALLAMAND

La discussion sur l'amendement proposé par la commission est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement par 78 oui et 3 abstentions.

La discussion sur le préavis est ouverte.

M. Joël TAWIL, qui faisait partie de la commission, signale que le rapport en question est le fruit de discussions menées par la commission, dont la première séance s'est tenue le 8 janvier. Si aucun reproche n'a été formulé publiquement sur le prétendu retard dans le dépôt du rapport, il n'en a malheureusement pas été ainsi à l'interne. A plusieurs reprises, la commission s'est vue signifier une mise en demeure sur ce dossier, certes toujours de façon polie et feutrée, mais les allusions de la part de la Municipalité invitant à accélérer la cadence n'ont pas manqué. S'il peut comprendre les impératifs qui peuvent présider à une prise de décision rapide, il voudrait également dire que la préoccupation qui a accompagné la commission tout au long des délibérations a été de rendre une décision bien entendu rapide, mais une décision qui soit également éclairée. De toute évidence, cette dernière exigence n'est pas remplie lorsque la Municipalité demande aux commissaires de se prononcer sur un rapport sans que la commission ne soit en mesure de connaître les implications financières détaillées occasionnées par sa décision. Rien, pas même l'abandon du taux plancher par la Banque nationale suisse, ne devrait pouvoir justifier une telle attitude. La commission s'est refusé de déposer son rapport tant que les prix définitifs des véhicules dont l'achat est proposé aujourd'hui ne seraient pas connus. Malgré les injonctions, elle a tenu bon et elle a eu raison de le faire. S'il est vrai que parfois le rôle du conseiller communal se limite à accorder des enveloppes de crédit ou à appuyer sur le bouton d'une télécommande, il n'en est pas toujours ainsi, particulièrement lors des séances de commission où les membres devraient pouvoir poser toutes les questions qu'ils estiment justifiées et surtout attendre des autorités qu'elles répondent sans approximation à toutes les interrogations qu'implique une analyse sérieuse de l'objet qui leur est soumis. Il y a beaucoup de personnes dans cette salle à concevoir ainsi leur fonction et il veut croire qu'ils seront encore beaucoup à le faire à l'avenir.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT avoue être surpris par la remarque. Il rappelle que le préavis a été déposé le 17 novembre et qu'il demande un certain montant pour des véhicules comme chaque année. Il sait par expérience que les véhicules engendrent un phénomène assez particulier car chacun s'identifie à quelque chose. En l'occurrence, la commission a fait du bon travail, s'est impliquée, mais a largement dépassé ses compétences. Au dépôt du préavis, l'abandon du taux plancher n'était pas connu. Il estime qu'un amendement demandant de regarder au plus près les prix aurait été plus judicieux. Il a fallu demander quatre fois des offres qui sont chaque fois différentes et celle d'aujourd'hui n'est pas sûre d'être encore valable. Ceci est le travail de la Municipalité, de veiller que l'argent voté soit utilisé le mieux possible. Le type de véhicule et le garage choisis sont de compétence municipale. Il signale qu'à aucun moment il n'est intervenu pour demander d'accélérer le processus, sauf pour signaler qu'il devait être envisagé de louer des véhicules. Il est navré de ce ressenti, ce n'était pas le but et estime que ce n'est pas correct.

M. Olivier MONGE revient sur les allusions environnementales qui figurent dans le rapport et s'étonne que l'on utilise un tracteur agricole au diesel sans filtre pour arroser des plantes autour des terrasses occupées par des touristes à la belle saison. Il demande si le service n'aurait pas du matériel plus convivial au niveau des nuisances sonores et pollution.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 78 non et 2 abstentions :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 160'178.- TTC pour le renouvellement de deux véhicules et l'achat de trois nouveaux véhicules en 2015 ;
- 1.1 de ne pas accorder de crédit pour le renouvellement du véhicule utilitaire léger mentionné au chiffre 2.3 du préavis pour un montant de CHF 29'500.-
2. ce montant sera porté aux comptes suivants :
  - CHF 66'000.- TTC au compte N° 9142.2 – Dépense du patrimoine administratif, pour le renouvellement d'un tracteur au Service des espaces verts et forêts, dépense amortissable en 15 ans ;
  - CHF 39'866.- TTC au compte N° 9142.2 – Dépense du patrimoine administratif, pour l'achat d'un véhicule utilitaire léger au Service des sports, manifestations et maintenance, et pour le remplacement d'un véhicule utilitaire léger au Service des travaux et environnement, dépense amortissable en 5 ans ;
  - CHF 54'312.- TTC au compte N° 9144.3 – Installation des Services industriels, en augmentation du capital de dotation, pour l'acquisition d'un véhicule tout terrain et d'un véhicule électrique léger aux Services industriels, dépense amortissable en 5 ans.

**7. *Rapports de minorité et majorité N° 191 concernant le chemin des Tines : projet de requalification et demande de crédit d'étude de CHF 89'100.- TTC ; Route du Stand : projet de création d'une piste cyclable et demande de crédit d'étude de CHF 61'000.- TTC.***

Rapporteurs : Mme Christine VUAGNIAUX pour le rapport de majorité  
M. Jean-Claude MERMILLIOD pour le rapport de minorité

La discussion sur l'amendement proposé par la minorité de la commission est ouverte.

Mme Bernadette NELISSEN a de la peine à comprendre le rapport de majorité. D'un côté, celle-ci se demande pourquoi la commune veut aménager le chemin des Tines avec un budget de CHF 1'200'000.- avant de savoir ce qui va être construit dans le quartier (page 3) et d'un autre elle félicite la Municipalité de ne pas avoir attendu les constructions pour proposer un projet (conclusions).

Mme Christine VUAGNIAUX souligne qu'il s'agissait de réflexions de quelques conseillers en page 3.

M. le Municipal Olivier MAYOR rappelle qu'il s'agit d'une part du deuxième tronçon sur trois pour la route du Stand et d'autre part du chemin des Tines. La Municipalité prend acte que les deux rapports demandent de présenter un préavis complété par une demande de piste cyclable tout le long de la route du Stand. Il précise qu'il reviendra avec le projet d'agglomération qui comprend neuf projets. Parmi ceux-ci figure la route du Stand financée à 40%. Il regrette que cela ait été mal expliqué, mais certaines remarques seront intégrées. En revanche, par rapport au chemin des Tines, il demande de voter le crédit afin de pouvoir étudier les choses dans la concomitance avec les projets prévus à cet endroit.

M. le Municipal Claude ULDRY intervient sur la requalification du chemin des Tines et précise que lors du concours d'architecture, il avait été suggéré aux candidats de faire une proposition sur un concept de requalification. Malheureusement, peu de candidats l'ont fait et pas le lauréat. Aujourd'hui, il apparaît important que les études de ce concept, y compris les raccords avec la place et les futurs bâtiments, soient faites. Elles seront faites en bonne harmonie avec les services communaux et les architectes des bâtiments. Il est préférable et moins cher de les faire maintenant et invite le Conseil à voter le crédit.

La parole sur l'amendement n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement par 69 oui, 7 non et 4 abstentions.

La discussion sur le préavis est ouverte.

M. Maurice GAY rappelle à la commission que la piste cyclable prévue sur un pré verdoyant est une propriété privée avec des projets de construction et que plus haut il y a l'exploitation de la cave avec des camions. Il se demande si c'est le bon endroit pour faire passer une piste cyclable.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil refuse par 44 non, 34 oui et 3 abstentions :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 89'100.- TTC pour financer les honoraires permettant d'établir le projet de requalification du chemin des Tines ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 61'000.- TTC pour financer les honoraires permettant d'établir le projet d'aménagement de la route du Stand ;
3. de porter ces montants en augmentation du compte 9143-20 – Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans.

**8. *Rapports de minorité et majorité N° 192 en réponse au postulat « Changez de trottoirs ... » déposé par MM. Bernhard WILLI et Maurice GAY, le 12 mai 2014.***

Rapporteurs : Mme Béatrice ENGGIST pour le rapport de majorité  
M. Frédéric TSCHUY pour le rapport de minorité

La discussion est ouverte.

M. Bernhard WILLI signale qu'il ne refuse pas systématiquement les propositions du service des Travaux & Environnement comme on le lui reproche. Il précise que ce n'est de loin pas son intention. Par contre, il se bat avec tous les moyens contre le mélange sur le trottoir des piétons, vélos, camions et bus. Certaines communes ne préconisent pas ce moyen et il a connaissance de l'une d'entre elles qui a refusé une telle proposition. Ayant huit petits-enfants auxquels il tient, il estime légitime de pouvoir défendre un trottoir réservé uniquement aux piétons ou mélangé avec des cyclistes, mais avec une signalisation adéquate et un marquage au sol selon l'ordonnance fédérale. Par contre, il estime que le mélange avec les camions, motos et bus, représente un réel danger. Même dans le monde moderne d'aujourd'hui, avoir des trottoirs qui garantissent le cheminement en toute sécurité pour les enfants, les personnes âgés et des handicapés est indispensable. Abaisser des trottoirs et mettre de temps en temps des piquets n'est pas une solution. Personne n'a pu lui dire comment enseigner aux petits enfants la façon d'utiliser ces trottoirs dangereux. Alors il se battra, à chaque occasion, contre l'aménagement des trottoirs abaissés et leur utilisation par tout le monde. Il demande aux Conseillers, parents, grands-parents ou futurs parents qui cherchent des cheminements en toute sécurité de le soutenir et refuser le rapport de la Municipalité.

M. Pierre WAHLEN pense que, selon le rapport de majorité, la forme du bord des trottoirs n'est qu'un prétexte pour les postulants. Ils remettent en question la zone 30 km/h ou le rétrécissement de la chaussée et dont la forme des bordures n'est que la conséquence. Ils espèrent un retour en arrière, une époque bénie où la ville conduite par le chef de service des Travaux réalisait des routes que pour les voitures. Les zones 30 km/h ne sont sans doute pas la réponse à tous les maux dont souffre la ville, pourtant elles permettent de créer des espaces plus sûrs, contrairement à ce que disent les postulants. Il signale qu'il faut 8m pour s'arrêter à 30km/h alors qu'il en faut 20m à 50km/h. Les chances de survie lors d'un choc sont donc beaucoup plus grandes à 30km/h. Soutenir le rapport municipal, c'est soutenir une autre manière d'envisager la cohabitation et l'usage de la chaussée, même si cela est encore imparfait et perfectible, mais c'est la voie qu'il espère.

M. le Municipal Olivier MAYOR a l'impression de ne pas avoir assisté à la même séance, ni lu le même rapport. Il sent que l'on approche des élections et trouve dommage de prendre des projets nyonnais en otage, mais il doit en prendre acte. Par contre, il ne peut pas laisser dire des choses erronées et, précise quelques points en relation avec le rapport de majorité, dont, en neuf ans de politique, il n'a que rarement vu une telle teneur et si direct dans ses attaques. Tout d'abord, il est écrit que la Municipalité « se retranche derrière des normes VSS » qui ne sont pas des lois, effectivement, mais qui ont force de loi et sont utilisées par le Tribunal Fédéral comme jurisprudence. Elles sont utilisées par l'ensemble des professionnels de la route, des communes, cantons et la Confédération se base également dessus. Dire que ce sont des normes minimales est également faux. Deuxièmement, si M. Willi pense détenir le monopole de la sécurité des petits enfants, M. le Municipal Olivier MAYOR signale qu'il a reçu un mail de Mme Mauron, directrice des écoles primaires, qui lui confirme que les modifications entreprises sur ce parcours qui relie deux écoles primaires ont apporté du confort dans l'organisation scolaire. La limitation à 30km/h et l'élargissement du trottoir ont permis de renforcer le discours tenu aux parents. Cet aménagement permet aux enfants de se rendre à l'école en sécurité. Ensuite, il est fait mention d'une étude du TCS qui estime que les zones 30 seraient plus polluantes. Il s'étonne que cela n'ait pas été mentionné en commission et rappelle que l'objectif premier d'une zone 30 est la sécurité. Il rappelle qu'à 50km/h lors d'un choc, un piéton n'a quasiment aucune chance de survie, à 30km/h ses chances sont décuplées. Il se demande si les postulants sont contre les zones 30 d'une manière générale.

Il poursuit avec la citation de ses paroles qui ont provoqué la rédaction du postulat et demande qu'on le cite avec exactitude. Il signale que d'une manière générale, M. Willi a une fâcheuse tendance à interpréter très librement ses propos, toujours en fonction de ce qui l'arrange. Mais dans ce cas, le rapport ne cite pas exactement le procès-verbal de la séance du 3 mars 2014 qui indique que « M. Mayor précise qu'il peut traverser la route et trouver un trottoir de 4 mètres s'il se sent vraiment en danger » et non pas « si vous n'êtes pas contents du trottoir côté Jura, vous n'avez qu'à changer de trottoir... » cité dans le rapport de majorité. M. le Municipal Olivier MAYOR précise qu'il a le procès-verbal sous les yeux et que M. Willi affirme des choses inexactes, ce qui n'est pas digne de son serment. Il pense qu'en matière d'honnêteté intellectuelle on peut faire mieux.

Enfin, il revient sur les nombreux mécontents cités dans le rapport et précise que moins de cinq lettres ont été reçues et elles traitaient des ralentisseurs qui ont été rectifiés depuis. Il s'agissait d'une erreur dont ils se sont excusés. Lorsque les citoyens sont mécontents, ils le font savoir, mais dans ce cas sur les 1500 habitants du quartier, moins de cinq se sont manifestés.

M. Maurice GAY, qui a autant d'années d'expérience mais a passé par les bancs du Conseil, lui indique que certaines choses ne se font pas et qu'un Municipal doit avoir une certaine correction vis-à-vis des Conseillers communaux. Il remercie la secrétaire sur son PV cité précédemment puisqu'elle n'a pas cité les paroles exactes mais a mis les formes sur ce sujet. Il se souvient bien que la phrase « changer de trottoir » a bien été prononcée et provoqué le postulat. Il précise qu'il n'est pas contre les zones 30, mais les aménagements ne vont pas. On peut donner des chiffres, mais ce qui est important c'est de se rendre compte qu'un enfant face à un camion, n'a aucune chance. On ne peut pas mélanger la circulation, les voitures doivent rester sur la route et les piétons doivent être en sécurité sur le trottoir. L'essai a été fait aux Tattes d'Oie mais certaines choses doivent être corrigées. Il signale que les accidents répertoriés sont ceux qui arrivent jusqu'à la police, mais il y a de nombreux accrochages qui ne figurent pas dans les statistiques puisque les gens s'arrangent à l'amiable. Il pense qu'avec ces aménagements les gens ne savent plus comment conduire à Nyon.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil refuse par 42 non, 28 oui et 7 abstentions :

- de prendre acte du rapport municipal N° 192 valant réponse au postulat « Changez de trottoirs... » déposé par MM. les Conseillers communaux Bernhard Willi et Maurice Gay, le 12 mai 2014.



**9. Rapports de minorité et majorité N° 195 en réponse au postulat de M. Sacha Soldini et consorts du 26 novembre 2013 « Nyon, ville pilote en matière d'accueil des requérants d'asile ».**

Rapporteurs : M. David SAUGY pour le rapport de majorité  
Mme Sandrine BREITENMOSER pour le rapport de minorité

La discussion est ouverte.

M. Sacha SOLDINI rappelle que la pénurie de logements a souvent été évoquée dans ce dossier. Elle est également dans le rapport de minorité qui mentionne que la Municipalité ne peut adhérer totalement à cette position car la population locale apprécierait diversement que les requérants d'asile aient la priorité lors de l'attribution des logements d'utilité publique. Lors de la séance du 2 mars, le Conseil a approuvé un crédit pour l'achat de la parcelle 1424. Cette dernière comporte une habitation vide vouée à terme à la démolition. Il se demande comment il est possible dans un tel climat de tension immobilière que cette maison déjà squattée, n'ait pas tout de suite été mise à disposition du service social afin d'être louée rapidement à des personnes dans le besoin et pourquoi pas l'EVAM. Selon les statistiques de l'EVAM, au 31 mars 2015, la commune de Nyon accueille 14 requérants d'asile. Il demande quel programme d'occupation est mis en place au niveau communal. Certes il faut trouver des solutions, mais pas à n'importe quel prix. Il est clair que nous devons favoriser la qualité d'intégration plus que la quantité des places à disposition. Quant à l'urgence, il ne la remet pas en question, elle est évidente. Par contre, il trouve étonnant que la réponse à cette urgence arrive plus d'une année après le dépôt du postulat. Il est difficile de penser qu'il n'y ait pas un zeste de mauvaise volonté dans ce dossier et trouve regrettable que le clivage politique prenne le dessus sur cette problématique humanitaire. Pour terminer, il encourage les Conseillers à ne pas accepter cette réponse en soutenant le rapport de majorité.

M. Christos KORNAROS pense que lors de discussions animées il peut arriver que l'on emploie maladroitement des mots dont la signification réelle peut nous échapper. Mais lire que "L'option défendue par la Municipalité ne peut que participer à une forme de ghettoïsation" dans les conclusions d'un rapport au Conseil communal n'est pas acceptable. Le choix des mots n'est jamais anodin et parler de « ghettoïsation » pour le cas d'un centre de requérants en Suisse, c'est ignorer les réalités et les expériences positives de ces dernières années autour de ces structures d'accueil. La majorité de la commission estime que la construction d'un centre "n'est pas souhaitable sur le plan de l'intégration de ses habitants". Il se demande sur quelles bases elle se fonde pour affirmer cela. Est-ce qu'il s'agit de leurs propres expériences, de l'avis des voisins ou de l'expérience malheureuse de l'abri PC. Une telle affirmation lui paraissant discutable, il avait, à l'époque, demandé l'avis d'Amnesty Suisse. Elle lui avait alors remis un rapport intitulé "Quel projet pour loger les requérant d'asile en ville de Nyon ?". Ce dernier propose de favoriser la réalisation d'un centre d'accueil en raison de la proximité de l'encadrement et de son efficacité. Elle invite également la Municipalité à étudier la possibilité de suivre l'idée des postulants pour favoriser l'accès des admis provisoires et des réfugiés reconnus à un logement. Aux dernières nouvelles, il ne lui semble pas qu'Amnesty soit reconnu pour favoriser les ghettos. Si les postulants se braquent à l'idée d'avoir un centre d'accueil, la réouverture d'un abri PC, structure certes provisoire mais honteuse et indigne, risque hélas de se réaliser. Il est donc temps que la ville de Nyon, la Municipalité et le Conseil Communal prennent leurs responsabilités en matière d'accueil des requérants et viennent rapidement avec une solution combinant un centre d'accueil ainsi qu'une négociation systématique de logements en ville comme le propose d'ailleurs très justement les postulants. Il ne peut donc qu'inviter les Conseillers à accepter la réponse de la Municipalité et suivre le rapport de minorité qui va dans ce sens.

M. Alexandre DEMETRIADES ne veut pas revenir sur les arguments du rapport municipal et du rapport de minorité qui sont clairs et précis et convaincants, mais souhaite illustrer une contradiction qu'il peut constater grâce à sa double casquette de Conseiller communal et Député. D'un côté, à Lausanne, il entend le Conseiller d'Etat, M. Philippe Leuba défendre corps et âme la construction de centres d'hébergement pour les requérants pour répondre à une obligation légale imposée par la Confédération et il l'entend intervenir durant cinq minutes pour remercier une commune du canton de 2000 habitants d'avoir construit un centre

d'hébergement. Maintenant, il entend à Nyon, un membre du même parti, dire strictement le contraire. En attaquant la stratégie empruntée par la Municipalité c'est la politique de Philippe Leuba qui est attaquée et non celle de la Municipalité. Il s'agit de la politique décidée par le Grand Conseil majoritairement de droite et imposée par la Confédération, majoritairement de droite également. Il conclut que suivre la conclusion de la majorité avec la politique migratoire actuelle, c'est faire un grand pas vers la réouverture de l'abri PC, qui peut être imposée par le Conseil d'Etat.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT insiste que la politique en matière d'asile est cantonale et que la commune ne peut que l'accompagner avec des obligations qui découlent de la Confédération. La Municipalité a trouvé que la proposition du postulat est une bonne contribution au débat mais en tant que complément à d'autres actions qui doivent être faites car il y a peu de chance qu'on puisse répondre avec cette solution dans un délai raisonnable aux attentes du canton. Il y a une pression importante sur la Municipalité pour qu'elle remplisse ses obligations. Par rapport à la maison à la route de Divonne 68, il précise qu'il existe une convention de mise à disposition à l'EVAM. Malheureusement, elle ne peut pas être appliquée car il y a des squatters dont l'évacuation a été demandée et pour laquelle le juge va se prononcer début juin. Mais il s'agit de petits pas par rapport aux obligations cantonales.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil refuse 38 non, 36 oui et 3 abstentions :

- d'accepter le rapport municipal N° 195 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Sacha Soldini et consorts du 26 novembre 2013 « Nyon, ville pilote en matière d'accueil des requérants d'asile ».

**10. *Rapport N° 200 en réponse au postulat de M. David LUGEON pour une mise en valeur de l'aqueduc et pour la promotion du passé romain de Nyon.***

Rapporteur : M. Gustave DUTRUY

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 69 oui, 1 non et 6 abstentions:

1. de prendre acte du rapport municipal N° 200 en réponse au postulat « Pour une mise en valeur de l'aqueduc et pour la promotion du passé romain de Nyon » ;
2. de prendre acte que les coûts de l'étude de faisabilité de la conservation de l'aqueduc dans le futur parc du Reposoir sont estimés à CHF 10'000.-, et pourraient induire un possible dépassement sur le préavis N° 79 du 29 octobre 2012.

**11. *Rapport N° 202 en réponse au postulat de M. Régis JOLY du 15 février 2014 «En attendant Godot ? Non, mais le Statut du personnel revisité ! ».***

Rapporteur : M. David VOGEL

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 72 oui, 1 non et 2 abstentions :

- d'accepter le rapport municipal N° 202 valant réponse partielle au postulat de M. le Conseiller communal Régis Joly du 15 février 2014, « En attendant Godot ? Non, mais le Statut du personnel revisité ! ».

**12. Rapport N° 204 concernant une demande de crédit de CHF 140'000.- pour l'élaboration du PPA « Musée du Léman » - Réponse au postulat de M. Pierre WAHLEN « Pour une participation de la ville de Nyon au projet d'extension du Musée du Léman » du 29 octobre 2014.**

Rapporteur : M. Christian KARCHER

La discussion est ouverte.

M. Patrick BUCHS évoque le musée des beaux-arts à Lausanne, la tour Taoua, le toit du Grand Conseil vaudois, le siège de la FIBA à Nyon, la Petite Ceinture ou plus près de nous : la piscine de Gland, soit autant de projets qui ont nécessité des années de travail, d'énergie et d'argent pour, au final, finir à la corbeille suite à un référendum populaire. Dans une société qui n'a jamais été aussi rapide et réactive, nous n'avons jamais eu autant de mal à sortir des projets. Projets qui sont pourtant nécessaires pour le développement de la ville. Le droit référendaire est un pilier important de la démocratie en Suisse et il n'est pas question de le remettre en question ou de le museler. Par conséquent, le groupe Vert'Libéral demande à la Municipalité et à ce Conseil de réfléchir à la possibilité d'organiser un référendum sur ce futur PPA. L'article 90 de notre règlement permet le référendum spontané. Lors du vote sur ce PPA, ils demanderont à ce Conseil de se prononcer sur un référendum spontané. Selon les Vert'Libéraux, il est préférable qu'un référendum soit voulu par les autorités afin de permettre à la population de se prononcer. Cela permettrait à la Municipalité et au Conseil de démontrer les aspects positifs de ce projet plutôt que de laisser l'initiative aux éventuels opposants. De plus, il vaut mieux savoir le plus rapidement possible si un projet a l'appui de la population ou pas. On s'évitera des années de procédures et autant d'argent dépensé pour un projet qui ne verra pas le jour.

M. Maurice GAY comprend le souci du groupe Vert'Libéral de demander l'avis de la population. Il n'est pas forcément contre, mais pense que ce n'est pas le bon moment. Il s'agit maintenant de traiter d'un PPA, soit quelque chose d'assez technique dont on n'a pas forcément tous les tenants et aboutissants. Cela répond surtout au postulat de M. Wahlen qui demandait un signal du Conseil. Il encourage le Conseil à ne pas suivre la proposition à ce stade et l'on a déjà pu voir des effets positifs puisqu'un donateur a promis une somme de CHF 1 million. Il demande au groupe Vert'Libéral de revenir plus tard avec leur proposition s'ils le désirent vraiment.

M. David VOGEL précise que le but n'est pas de voter non ce soir, mais de demander à la Municipalité et au Conseil de réfléchir à l'avenir en anticipant et avoir l'avis de la population avant.

M. Jacques HANHART ne soutient pas l'idée du parti Vert'Libéral car il estime que pour le moment il s'agit de phases d'étude et on ne connaît pas le budget et ni qui va le financer. Le jour où il y aura un plan financier, on pourra parler de référendum. Mais d'une manière générale il est contre ce type de référendum car cela revient à refuser les responsabilités que le peuple leur a données en les élisant.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 76 oui et 2 abstentions :

1. d'accorder un crédit de CHF 140'000.- pour la réalisation du PPA « Musée du Léman » dans le but de permettre la construction du projet lauréat du concours optimisé pour l'extension du Musée du Léman ;

2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans ;
3. d'accepter ce présent préavis en tant que réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller Pierre Wahlen « pour une participation de la Ville de Nyon au projet d'extension du Musée du Léman » du 29 octobre 2014 ;

**13. Rapport N° 205 concernant la participation au plan de sauvetage de la télévision régionale - Demande de crédit de CHF 100'000.- pour la participation au capital de la société anonyme de la nouvelle télévision régionale – contribution au fonctionnement de la télévision régionale pour l'année 2015 à hauteur de CHF 4.- par habitant - contribution annuelle, dès 2016, au fonctionnement de la télévision régionale, à hauteur de CHF 8.- par habitant - achat d'espaces à la nouvelle télévision régionale pour un montant annuel de CHF 25'000.- - participation aux frais d'études du groupe de sauvetage de CHF 10'000.-.**

Rapporteur : M. Pierre-Alain DUPUIS

M. le Rapporteur, avant de lire une partie des conclusions du rapport de la commission, rappelle quelques faits importants. Premier point, le préavis tel que rédigé ne peut plus être discuté, puisque le contexte a changé : le projet ne jouit pas du soutien de la Région, ni de celui de la Ville de Gland. Il rappelle les faits survenus en avril 2015. Le mercredi 1<sup>er</sup> avril, les membres du Conseil régional ont refusé de venir en aide à NRTV. Par 38 non, 32 oui et 8 abstentions, les membres du Conseil intercommunal ont refusé d'octroyer une enveloppe de CHF 100 000.- pour la participation au capital de la Société anonyme de la nouvelle télévision régionale. Ce soir-là le président du Conseil Régional a refusé de valider une procuration de la Municipalité de Nyon remise au conseiller communal Pierre Wahlen. Selon le président du Conseil cette procuration ne respectait pas les statuts du Conseil régional. Ainsi, les 11 voix qu'aurait pu amener un municipal nyonnais, n'ont pas pu être prises en compte. La Commission trouve regrettable qu'aucun des sept Municipaux nyonnais n'ait pu se rendre à cette séance. Cet autogoal aura une conséquence quasi immédiate. Le 3 avril, la Municipalité de Gland, estimant que les conditions de base n'étaient plus assurées, décidait de retirer le préavis concernant sa participation de CHF 100'000.- au financement de NRTV. Il importe donc de savoir que nous sommes désormais seuls à décider du soutien ou non à NRTV. A-t-on vraiment besoin d'une TV régionale ? Le débat a été nourri mais en conclusion, la commission a été unanime à dire qu'une TV régionale était un outil utile pour forger une identité régionale et que la disparition de NRTV serait dommageable pour les habitants de la Côte. En faisant de l'information de proximité, en organisant des débats, en évoquant les préoccupations politiques, économiques, environnementales, culturelles et sportives, une TV locale a sa place. La Commission a estimé cependant que la situation était délicate. Les TV régionales suisses se trouvent pratiquement toutes dans des postures difficiles. Les commissaires pensent néanmoins que le préavis ne doit pas être retiré sans un débat de fond sur l'utilité d'une chaîne de télévision régionale à Nyon. Il appartient aux conseillers communaux de prendre leurs responsabilités. La Commission propose ainsi de jouer les prolongations et formule les vœux suivants à la Municipalité :

- Le projet doit être revu et affiné.
- Une émission-zéro doit être produite afin de montrer ce que sera une émission « régionale ». Les investisseurs potentiels et les acteurs politiques auront ainsi sous les yeux « un exemple » d'émission-type, beaucoup plus convaincant qu'un descriptif écrit de projet. Ils seront ainsi mieux armés pour se prononcer sur leur volonté d'avoir une chaîne régionale dans le district.
- Démarcher un maximum de partenaires institutionnels et privés et s'assurer qu'ils seront prêts à s'engager.
- Avoir des garanties (lettres d'intention) des diffuseurs nationaux (Swisscom, Cablecom, etc) et locaux (TRN, SEIC, etc ) que NRTV sera présent sur leur réseau. La Commission propose ainsi un amendement modifiant les points 1, 2, 3, 4 et 5 selon ce qui figure dans le rapport.

La discussion sur l'amendement est ouverte.

M. Philippe-Jean PERRET se demande à qui on propose d'accorder le montant de CHF 150'000.-. NRTV est une marque et non une société ou une personne physique. Si cette somme devait être octroyée, il souhaite savoir à qui elle serait destinée.

M. Pierre WAHLEN signale que le groupe des Verts est partagé, mais il souhaite faire un témoignage dans la mesure où il est un des représentants de ce Conseil au sein du conseil intercommunal. Comme chacun le sait, les onze voix de la Municipalité au dernier conseil intercommunal ont manqué pour que le préavis du Codir soit accepté. Toutefois ce préavis contenait deux volets. Le premier proposait une participation au capital-actions de la nouvelle télévision à hauteur de CHF 100'000.-, seule compétence du conseil intercommunal, et le deuxième volet une participation de toutes les communes de la région aux coûts de fonctionnement à raison de CHF 5.- habitant/année et de CHF 8.- pour les villes. Pour ce deuxième volet, la décision de principe du conseil intercommunal aurait dû être validée par l'ensemble des législatifs des communes membres. Le vote du législatif a permis de comprendre qu'en l'état, la majorité des communes du district, ou de leur représentant, n'était pas favorable à la création d'une télévision régionale et n'aurait sans doute pas soutenu une participation à son budget de fonctionnement. Pourtant il paraît évident que cette télévision a un rôle évident à jouer pour renforcer une identité régionale qui fait aujourd'hui cruellement défaut. Cet échec devant le conseil intercommunal doit être considéré comme une chance, l'opportunité de trouver d'autres partenaires pour la financer, l'opportunité de convaincre les communes réticentes, l'opportunité de présenter un nouveau projet susceptible de rencontrer une adhésion plus large. C'est cette décision et uniquement celle-ci, que le Conseil doit prendre ce soir, le souhait de donner une dernière chance à cette télévision régionale d'exister. C'est le but de l'amendement proposé par la commission et il encourage vivement les Conseillers à le soutenir. Dans le pire des cas, nous pourrions dans quelques mois décider d'y renoncer et dans le meilleur des cas, nous apporterons notre soutien à un projet de télévision utile, porté par les acteurs enthousiastes, capables de susciter l'adhésion d'une large majorité des communes de la région.

Mme Bernadette NELISSEN a appris comme tout le monde que le sauvetage de NRTV par le Conseil régional n'a pas eu de succès. Au lieu de blâmer la Municipalité pour le manque de représentant, elle trouve beaucoup plus intéressant de s'attarder sur les raisons de cette votation sans les 11 voix de Nyon. NRTV est une télévision régionale, mais, comme montré avec ce vote, la région n'est majoritairement pas intéressée de financer la suite de cette aventure à raison de CHF 100'000.- et CHF 5.- par habitant. De plus, Gland a ensuite retiré son préavis. Elle se demande comment défendre ce projet sans le soutien du conseil intercommunal donc une télévision régionale sans l'appui de la région. Elle ne croit pas que ce soit un outil fort pour forger une identité régionale comme mentionné par la commission. Elle a fait un sondage dans son entourage et a demandé qui regarde régulièrement cette télévision, mais n'a dû rencontrer que des exceptions. Elle se demande si une petite ville de 20'000 habitants, qui doit prioriser ses dépenses, a vraiment besoin du leadership d'une télévision régionale avec 3 ou 4 journalistes à plein temps. Pour les nouvelles locales, nous avons l'énorme chance d'avoir un quotidien local ainsi que le 24Heures. Leurs versions online sont actualisées en permanence avec en plus des applications pour portables accessibles en tout temps et tout lieu. Nous sommes en 2015 et cette région a des actualités en temps réel et non des programmes de 23 minutes diffusés 4 jours par semaine. La production de petits films online sur Youtube, liés à La Côte ou 24Heures à propos de sujets locaux, est plus intéressante, moins chère et plus accessible. Pour cela, pas besoin de grands investissements, ni de plusieurs journalistes. Ce premier paiement pour une télévision régionale ambitieuse n'est, à son sens, pas une priorité.

M. Jacques PITTET, en tant que membre de CommuNyon depuis très longtemps, rappelle qu'en 2006 la télévision actuelle démarrait. Les clients du télé-réseau ont financé la totalité de la chaîne. Le budget actuel prévoit un chiffre d'affaires aux environs de CHF 730'000.-, celui dans le projet présenté, aux environs de CHF 1'070'000.- pour cette année et CHF 1'200'000.- pour l'année suivante. Il ne comprend pas ce que l'on pourrait faire avec CHF 150'000.-, il est impossible de continuer jusqu'à la fin de l'année avec cette somme. Il pense qu'il faudrait CHF 500'000.- et ne sait pas à qui on donnera cette somme. Il rappelle que le comité de CommuNyon a attiré l'attention de la Municipalité de Nyon et de Gland ainsi que du Conseil régional il y a trois ans. Ils ont déjà proposé la création d'une SA et avaient

trouvé des investisseurs, et maintenant il faut tout faire dans l'urgence. Il trouve cela regrettable.

M. Jacques HANHART précise que les CHF 150'000.- iront au groupe de pilotage qui est chargé de donner un nouveau visage à cette télévision. La commission a trouvé que donner un signal fort pour démarrer cette nouvelle télévision était important. On investit et on va chercher des partenaires, comme dans le cas du Musée du Léman. Si on tire la prise, personne ne va venir. Il ajoute que si Gland a retiré son préavis précipitamment cela faisait suite aux deux référendums qu'ils viennent de vivre. Par contre, la SEIC qui a financé une bonne partie a battu le rappel de ses communes pour la suite. Beaucoup de communes sont prêtes à investir, toutes n'ont pas refusé. Le problème est que beaucoup de communes ne sont pas alimentées par cette télévision, n'ont peut-être jamais vu une émission et donc ne veulent pas la financer, ce qui est compréhensible. Il propose de continuer, dire à ce groupe de pilotage de préparer une émission zéro et aller expliquer qu'il s'agit d'un nouveau concept, de nouvelles personnes et le présenter à l'ensemble des communes de la région.

M. Claude FARINE intervient comme représentant de Nyon au Conseil intercommunal de la Région. Dans ce débat, il ne s'agit pas de savoir si l'on veut sauver NRTV, mais bien de débattre d'un nouveau projet de TV régionale. Or cette TV est un pari lié à l'avenir du district, un pari important si l'on veut vraiment construire cette région que beaucoup souhaitent. Il en a parlé récemment avec un jeune conseiller communal sceptique qui a dit : « Bah ! Les jeunes ne regardent plus la TV ». Mais l'enjeu de la TV régionale, ce n'est pas de refaire de la TV de papa, c'est justement de saisir l'occasion d'informer d'une autre manière. Beaucoup de jeunes ne lisent plus les journaux, mais ils continuent à s'informer, sur Internet notamment, de manière thématique, et parfois de manière plus efficace qu'en lisant un journal quotidien. C'est là qu'il faut être, si l'on veut intéresser les gens de la région. Une nouvelle TV, ce n'est pas qu'un écran ou un journal chaque jour à une heure précise. C'est surtout la possibilité de diffuser ces infos sur un site Internet, donc permettre aux gens de la région de se brancher sur l'info régionale quand ils le souhaitent, de la lire peut-être sur leur portable, de réagir et de donner leur avis. Une nouvelle TV, c'est aussi investir les autres canaux d'information à disposition. Les réseaux sociaux, pour informer et débattre, pour autant que les pages ouvertes se donnent des règles strictes, avec un modérateur. Pourquoi cette TV est-elle un pari à saisir ? Parce qu'elle est une formidable occasion de mettre au point un média souple, pour nourrir, pour renforcer le « lien social » dans la région. On l'a vu ces derniers temps, les communes ont plutôt tendance à défendre leur pré carré plutôt que de s'unir. Une meilleure information sur ce qu'il se passe ne peut que renforcer l'intérêt sur les problèmes que nous affrontons. Il demande de penser aux débats qui traversent la région, aux élections, aux votations. Bien sûr, ce n'est pas le seul moyen de débattre de nos préoccupations communes, mais c'est un moteur capital. Voilà le pari que nous pourrions faire, mais nous n'en sommes pas encore là. Pour l'instant, il s'agit simplement de donner la possibilité à la Municipalité d'approfondir ce projet, d'avancer avec les communes, les institutions, les privés qui le souhaitent. Et d'être les leaders ! La commission a d'ailleurs demandé à la Municipalité d'affiner le projet qui a été présenté dans le préavis. Nous aurons donc la possibilité de prendre une décision définitive à l'automne. Dire « oui » à ce crédit, c'est nous donner la possibilité d'explorer à fond cette voie. Il invite les Conseillers à le faire et à accepter les conclusions de la commission.

M. Christian UDASSE félicite les Conseillers pour cet entrain. Certains se demandent ce que cela va coûter et il se demande comment le vendre. Il souhaite savoir si la télévision dépend d'un câblo-opérateur ou si elle dépend d'une association telle que CommuNyon. Il se demande comment la télévision vit actuellement car il a été dit qu'elle n'avait plus les moyens de survivre. Il se demande par qui les employés sont actuellement payés et pense que certains ne savent pas qui les paie. Il demande à qui iront ces CHF 150'000.- et si cette somme ne pourrait pas aller dans une SA plutôt que d'être à fonds perdu. Plus tard, si cette SA est un jour vendue, on pourrait récupérer cette somme. Il demande également s'il a été envisagé de réduire le temps de travail afin de diminuer les charges. Il propose le sous-amendement suivant :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 150'000.- en faveur de la création d'une Société anonyme de la télévision régionale en vue d'assurer son exploitation, au capital

d'un montant de CHF 300'000.- libéré à 50% soit CHF 150'000.-. Ce crédit sera mis à disposition sur un compte courant de la SA dès la nomination de la nouvelle direction.

La discussion sur le sous-amendement est ouverte.

M. Jacques HANHART demande de ne pas faire fausse route. Les CHF 150'000.- sont là pour donner au comité de pilotage les moyens de réaliser une ou plusieurs émissions et de préparer une stratégie, leur donner les moyens pour aller voir les communes voisines et Swisscom ou Cablecom et voir le problème de transmission sur leurs réseaux. Il faut être réalistes pour le moment il est trop tôt de parler de SA, on pourra le faire après.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT pense qu'il y a un malentendu sur le modèle économique par rapport à cette proposition. Créer une société anonyme était l'objectif, mais le but est d'avoir un certain montant pour payer des investissements, mais pas des frais de fonctionnement. Le montant demandé est une subvention et non un investissement rentable. On est en dehors des règles économiques normales, une télévision ne peut fonctionner avec de telles règles. Cela sous-entend qu'il doit y avoir une intervention des pouvoirs publics qui se substituent à l'intervention des téléopérateurs. Il s'agissait d'un montage complexe : les deux téléopérateurs, TRN et SEIC, versaient un montant à Canal Saturne, qui le reversait à CommuNyon, qui le versait à Orca Production qui salariait les journalistes. Aujourd'hui la situation est la suivante : les CHF 150'000.- sont déjà insuffisants pour tenir jusqu'à la fin de l'année, il faudrait CHF 100'000.- supplémentaires pour éviter l'écran noir. Cette somme sera une subvention à fonds perdu qui servira à payer les salaires et le matériel pour faire un nouveau projet de télévision et préparer la construction d'une nouvelle structure. Ensuite on pourra faire une SA. L'argent ira dans un compte qui sera suivi comme un autre préavis et qui transitera peut-être par CommuNyon ou par une structure plus légère qui puisse permettre de payer les journalistes. En cas de oui, il faudrait 30 ou 40 jours pour trouver les CHF 100'000.- supplémentaires, cela permettra de laisser l'espoir sans garantir la survie. Si la somme supplémentaire n'est pas trouvée on ne dépensera pas les CHF 150'000.-.

La discussion sur le sous-amendement est close.

Au vote, le Conseil refuse le sous-amendement par 64 non, 5 oui et 9 abstentions.

La discussion sur l'amendement se poursuit.

M. Maurice GAY est également au conseil intercommunal et revient sur la remarque de M. Jacques HANHART. Pour sa part, il n'a pas senti un engouement entier pour ce préavis et le soutien à la télévision. Il demande à la Municipalité si elle a déjà eu des contacts avec les autres communes car il y a eu 32 oui et 38 non. Or, Gland a 12 voix et Nyon 8 voix, il ne reste que 12 voix de communes qui ont voté oui, soit environ 6 communes. Il demande si la Municipalité sait de quelles communes il s'agit.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT est d'accord avec ce constat. Il reconnaît qu'il n'y a pas un engouement énorme, mais beaucoup de personnes n'ont pas envie que cette télévision disparaisse. L'idée n'est pas de sauver la chaîne telle qu'elle est mais de tenir compte des acquis pour en faire une nouvelle. On veut éviter de débrancher la prise et passablement de personnes sont partagées. Certes il n'y a pas d'élan, mais en même temps elles pensent que ce serait dommage qu'elle disparaisse car c'est un élément important pour l'identité de notre district. Il est vrai qu'elle a été créée par l'ancien syndic de Nyon, un peu en réaction à la Télé, en constatant que le centre de gravité était trop loin de Nyon. NRTV a été considéré comme étant un projet exclusivement nyonnais. Les circonstances sont particulières car on demande aux communes de sauver Télé-Dôle, NRTV et la contribution au Conseil régional va peut-être également augmenter. Il est vrai que cela fait trois ans que les téléopérateurs ont dit qu'ils allaient arrêter de payer, mais tant que ce n'était pas le cas, cela n'a pas été considéré comme sérieux et les gens ont continué de vivre avec ceci. Des montants ont été versés en ce début d'année dans l'espoir de trouver une solution et on était proches d'en trouver une sans ce couac du 1<sup>er</sup> avril. Maintenant on a six mois de plus mais Nyon est le seul à pouvoir décider. Si le Conseil dit non, ce sera fini, mais s'il dit oui, ce n'est pas encore gagné, il faudra trouver les CHF 100'000.- supplémentaires pour donner une chance. Il faudra recréer une nouvelle dynamique et créer un nouveau projet que l'on espère gagnant. Le but est de

prolonger le sursis avec un réel espoir d'amener un nouveau projet et cela donnera un signal fort. Il précise encore qu'il n'a jamais été impliqué de quelque manière que ce soit dans ce projet, il se trouve que, vu la situation, un comité a été créé et qu'on lui a demandé de l'intégrer. Il a accepté car il pense que le projet est important, mais il ne s'agit pas d'une affaire de famille, ce n'est pas sa télévision, il est juste impliqué momentanément. Il ne faut pas que ce soit une télévision nyonnaise, mais une télévision régionale.

M. Laurent MIEVILLE souhaite recentrer le débat. Il y a eu beaucoup de discussions sur les solutions compliquées et l'on perd de vue la légitimité démocratique. On a un problème de représentation des communes, par rapport au souhait de vouloir continuer ou pas. Il va soutenir ce financement pour donner à Nyon la possibilité de revoir les communes et donner une légitimité à la TV et convaincre les communes qui hésitent à participer. L'argent doit aller dans ce but.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement est accepté par 52 oui, 16 non et 13 abstentions.

La discussion générale est ouverte.

M. Jacques PITTET regrette qu'il n'y ait pas eu un seul municipal à la séance du 1<sup>er</sup> avril, on aurait évité une heure de discussion. Il trouve ceci lamentable.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 48 oui, 2 non et 10 abstentions :

1. d'accorder un montant de CHF 150'000.- destiné à assurer la survie de l'actuelle NRTV jusqu'à la fin de l'année 2015. Ce montant sera porté en augmentation sur le compte n° 110.3171.00 – *Frais d'information, promotion* pour l'année 2015.

Au vu de l'heure, M. le Président reporte les points 14 à 17 ainsi que les points 25 à 33 à la prochaine séance. Les préavis devant être déposés, les points 18 à 24bis seront traités.

Mme Jessica JACCOUD dépose une motion d'ordre afin de continuer les travaux selon l'ordre du jour accepté en début de séance jusqu'à minuit.

Au vote, la motion d'ordre est refusée par 48 non, 25 oui et 7 abstentions.

M. Maurice GAY pense que l'on doit continuer selon l'ordre du jour tel que voté.

**14. *Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de Mmes Camille CANTONE et Jessica JACCOUD intitulé « Pour une ville sans sac plastique. »***

Reporté à la prochaine séance.

**15. *Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat du Parti Indépendant Nyonnais pour une amélioration des conditions tarifaires du parking de Perdtemps le samedi.***

Reporté à la prochaine séance.

**16. *Rapport de la commission des pétitions chargée d'étudier celle concernant un passage piéton sur l'Avenue Alfred-Cortot à la hauteur du tea-room Pain et Brioche.***

Reporté à la prochaine séance.



**17. Propositions individuelles**

Reporté à la prochaine séance.

**18. Rapport municipal N° 209 en réponse au postulat de M. Laurent MIEVILLE et consorts « InnovaNyon – pour un tissu économique innovant et durable à Nyon » et au postulat de M. Patrick BUCHS et consorts « Pour la tenue d'une Grenette du commerce ».**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**19. Rapport municipal N° 210 en réponse au postulat du 10 octobre 2014 de la Commission chargée de l'étude du préavis N° 172/2014 - Complexe scolaire du Couchant et intitulé « De la valorisation de la parcelle N° 1519. »**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**20. Rapport municipal N° 211 en réponse au postulat de MM. Olivier MONGE et Bernhard WILLI intitulé « Pour la planification et la restauration des lieux d'aisance publics » déposé le 2 février 2015.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**21. Préavis N° 212 concernant le renforcement du soutien de la Ville aux clubs sportifs - Augmentation de CHF 100'000.-, pour les années 2015 et suivantes, de la subvention destinée aux jeunes de 5 à 20 ans, membres d'un club sportif.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**22. Préavis N° 213 concernant la construction du complexe scolaire et sportif du Reposoir.**

La discussion est ouverte.

M. Maurice GAY rappelle que gouverner c'est prévoir et prévoir 750 spectateurs, 400 élèves, une piscine de 25 mètres, une UAPE c'est aussi prévoir des places de parc souterraines en suffisance pour le bien-être des habitants du quartier ainsi que les utilisateurs des installations. Ce sont là les quelques mots qu'il avait dit au moment du dépôt d'un amendement en mai 2014 et il souhaite que la commission se penche sur le problème car il trouve irresponsable de prévoir un tel projet pour plus de CHF 60 millions sans mettre des places de parc. Ce sont les quartiers avoisinants qui subiront les conséquences.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

- 23. Préavis N° 214 concernant le skate-park de Colovray – Installations provisoires. Réponse au postulat du 2 juin 2014 de M. Jean-Pierre VUILLE intitulé « Pour un emplacement pour le futur skate-park » - Demande d'un crédit de CHF 290'000.- destiné aux travaux de réalisation.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 24. Préavis N° 215 concernant la reconstruction du réservoir de la Vuarpillière en utilisant les synergies entre SIN et SAPAN. Demande de crédit de CHF 14'911'000.- (HT) pour la construction du nouveau réservoir avec station de pompage et renforcement du réseau de transport, dont à déduire une participation de la SAPAN pour un montant de CHF 7'271'527.- (HT).**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 24 bis Préavis N° 217 concernant le rapport de gestion.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 25. Motion du Parti indépendant nyonnais (PIN) pour l'enterrement du parking « Rive-Est ».**

Reporté à la prochaine séance.

- 26. Postulat du Parti socialiste intitulé « Pour une station de vélos en libre-service à proximité des P+R Petite-Prairie et Gravette. »**

Reporté à la prochaine séance.

- 27. Postulat du Parti Socialiste et des Verts pour la création d'un réseau cyclable intercommunal.**

Reporté à la prochaine séance.

- 28. Postulat de Mme Camille CANTONE et de M. Fabien BOURQUI pour faciliter l'accès aux transports publics à tous les Nyonnais et renforcer l'accès au centre-ville.**

Reporté à la prochaine séance.

- 29. Réponse à l'interpellation de Mme Véronique BÜRKI-HENRIOD concernant l'édicule commercial « Jetée du port ».**

Reporté à la prochaine séance.

- 29 bis Interpellation de Mme Roxane FARAUT-LINARES intitulée « Luna Classics ou la fuite en avant »**

Reporté à la prochaine séance.

**30. Interpellation de Mme Doris ULDRY intitulée « La Lune a brillé sur Nyon ».**

Reporté à la prochaine séance.

**31. Interpellation de M. Alexandre DEMETRIADES intitulée « Après avoir décroché la lune ».**

Reporté à la prochaine séance.

**32. Interpellation de M. Yves GAUTHIER-JAQUES au sujet du transfert de l'unité Police de signalisation et de marquage au service des travaux et environnement.**

Reporté à la prochaine séance.

**32 bis Interpellation de M. Laurent MIEVILLE intitulée « Economie de partage : quel cadre légal pour le service Uber à Nyon ? »**

Reporté à la prochaine séance.

**33. Divers en rapport avec la séance.**

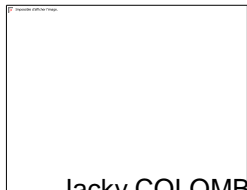
M. Yvan CORNU constate que certains partis, déjà en campagne électorale, ont refusé ce soir plusieurs rapports de la Municipalité. A ce propos, il demande si ces refus signifient, selon le règlement du Conseil, que la Municipalité devra présenter de nouveaux rapports devant le Conseil ou s'il s'agit de refus définitifs sans suite. M. le Président précise que le Conseil n'a pas pris en compte les réponses, mais la Municipalité n'a pas d'obligation d'en refaire de nouveaux.

M. Gustave DUTRUY rebondit sur la réponse de Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY au sujet des feux à Rive. Il n'est pas d'accord car la réponse de la police était claire, soit que la seule possibilité de recours générerait des coûts supplémentaires ainsi qu'une éventuelle mesure administrative, soit un éventuel retrait de permis.

A 23h. 15, M. le Président lève la séance.

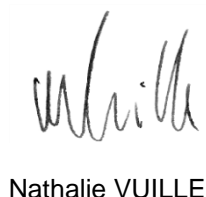
**CONSEIL COMMUNAL DE NYON**

Le Président :



Jacky COLOMB

La secrétaire :



Nathalie VUILLE